



**Programme d'aide
aux festivals,
événements et
expositions
(PAFÉE)**

**Présentation de la
refonte du programme**

**TOURISME /
MONTREAL**



Ordre du jour

1. **PAFÉE : Objectifs et projets admissibles**
2. **Critères d'admissibilité**
3. **Critères d'analyse**
4. **Dépôt d'une demande**
5. **Q&A**



PAFÉE : Objectifs et projets admissibles



Objectif du programme

Le programme soutiendra des projets permettant l'accroissement des **retombées touristiques** et le maintien de **l'effervescence culturelle et sportive** de notre destination puis qui renforce la **cohabitation harmonieuse** entre les visiteurs et les résidents, tout en répondant aux grands principes du développement durable.

Principes directeurs :

- Effervescence et vitalité pour les festivals et événements et pour la destination
- Attractivité et notoriété pour la destination
- Diversité et inclusion pour l'ensemble de la société
- Consolidation pour l'industrie et pour l'écosystème



Les créneaux visés

Tourisme Montréal souhaite renforcer le positionnement de la destination en ciblant certains secteurs clés qui démontrent un pouvoir d'attractivité touristique.

*Tourisme Montréal souhaite également renforcer les éléments suivants dû à leur grand potentiel d'attractivité touristique, mais également à leur importance pour assurer une destination inclusive et durable : **Diversité culturelle, 2SLGBTQI+, famille, saisonnalité (hiver).***



Art et divertissement (cirque, musique, danse, humour, art urbain, art de la scène, cinéma)



Gastronomie



Innovation et créativité numérique



Sport et bien-être

Projets et organisations admissibles

Projets admissibles :

- **Les événements et festivals à portée touristique** (récurrent ou ponctuel);
 - Programmation de 2 à 60 jours
- **Les expositions muséales et expositions numériques immersives semi-permanentes ou temporaires**
 - Programmation minimale de 4 semaines

Organisations admissibles :

- les entreprises québécoises légalement constituées à but lucratif ou non;
- les corporations municipales et paramunicipales via les attraits touristiques;
- les COOP;
- les consortiums de promoteurs.

“ Pour Tourisme Montréal, un festival, une exposition ou un événement à caractère touristique est une manifestation qui, par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, **augmente l'achalandage touristique, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination.** Les manifestations à potentiel touristique permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.”

Présentation des volets

Quelles sont les grandes catégories de projets admissibles?

Volet 1



Événements à portée touristique majeure

Événements ayant démontré une performance touristique majeure, tout en rejoignant une part importante de la population locale. Ces événements renforcent l'attractivité de la destination en attirant des touristes grâce à leur programmation de calibre national/international.

Volet 2



Événements touristiques contribuant à la vitalité de la destination

Événement soutenant le positionnement de Montréal comme « ville de festivals » en contribuant autant à la vitalité et à l'effervescence touristique de la destination qu'au cadre et à la qualité de vie des Montréalais. Ces événements ont démontré leur potentiel touristique et assurent une trame événementielle montréalaise diversifiée. Les premières éditions sont admissibles dans ce volet.

Présentation des volets

Quelles sont les grandes catégories de projets admissibles?

Volet 3



Expositions muséales et expositions numériques immersives temporaires

D'envergure internationale ou à potentiel touristique, ces expositions permettent à la destination d'attirer une clientèle touristique, peu importe les saisons.

Volet 4



Événements d'affaires locaux récurrents à portée internationale (B2B)

Événements qui proposent un volet professionnel notamment, mais sans s'y limiter, lié à l'innovation et la créativité numérique. Les premières éditions sont admissibles dans ce volet.

Projets et organisations non admissibles

Projets non admissibles

- Les demandes pour le fonctionnement de l'organisation;
- Les projets universitaires, bourses touristiques, colloques et congrès, galas;
- Les événements/fêtes de quartiers ou communautaires (ex : événements de projection dans les parcs, animations de rue non intégrées dans des événements/festivals, etc);
- Les événements de nature essentiellement religieuse ou politique;
- Les activités à vocation uniquement commerciales et salons;
- Les activités dont l'objectif principal est la collecte de fonds/activités de financement;
- Les événements sportifs reliés à l'industrie du spectacle (gala de boxe, tournois de golf, etc) et les événements sportifs admissibles au Programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux;
- Les projets relatifs à la réalisation de fêtes nationales;
- Les spectacles.

Organisations non admissibles

- Les institutions d'enseignement et de formation professionnelle;
- Les ministères et organismes des gouvernements du Québec ou du Canada (organisme public, parapublic, mandataire des gouvernements, société d'État);
- Les organismes admissibles ayant fait défaut, au cours de la dernière année précédant la demande d'aide financière, de respecter leurs obligations en lien avec l'attribution d'une aide financière par Tourisme Montréal;
- Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).



Critères d'admissibilité

**Mon projet pourra-t-il recevoir
une aide financière?**





QUESTION!

**Comment déterminer facilement
si mon projet est admissible?**



Conditions minimales de recevabilité par volet

Catégories de critères	Volet 1 : Événements à portée touristique majeure	Volet 2 : Événements touristiques contribuant à la vitalité de la destination	Volet 3 : Expositions muséales et expositions numériques immersives temporaires	Volet 4 : Événements d'affaires locaux récurrents à portée internationale
Dépenses réelles totales de l'édition précédente	4 000 000\$	200 000\$	400 000\$	200 000\$
Critères touristiques	10 000 touristes + 10% d'achalandage effectué par des touristes hors-Québec sur l'achalandage total	1 000 touristes	50 000 en achalandage total et 10% de visiteurs provenant de 100km et plus (<i>données réelles d'une exposition d'envergure similaire</i>)	1 000 participants uniques et 20% de délégués touristes <u>OU</u> 1 000 nuitées réelles (<i>données réelles de billetterie et de réservation des nuitées</i>)

Les touristes sont évalués en nombre de jours de participation.

Le seuil minimal d'aide financière octroyée par Tourisme Montréal est maintenant de 10 000\$.

Période de transition de 2 ans

Les événements et festivals ayant reçu une aide financière en 2024 et qui ne respectent pas les conditions minimales de recevabilité pourront recevoir un soutien de transition, sur une période maximale de 2 ans (2025-2026), à la suite du dépôt d'une demande d'aide financière.

Si, après ces deux années de transition, ces festivals et événements n'atteignent toujours pas le seuil minimal de recevabilité, ils ne seront plus admissibles au présent programme à partir de 2027.



Questions minimales pour l'admissibilité administrative

1. Mon projet a-t-il lieu sur le territoire de la Ville de Montréal?
2. Mon projet est-il en concordance avec la nature et les objectifs du Programme et vise-t-il une clientèle touristique d'agrément panquébécoise, nationale ou internationale ?
3. Ma programmation respecte-t-elle les durées maximale et minimale exigées?
4. Mon projet est-il conçu en totalité ou en partie à l'intention du grand public (sauf pour le volet 4)?
5. Suis-je légalement constitué en vertu des lois du gouvernement du Québec ou Canada, et fais-je faire affaire au Québec?

6. Est-ce que ma demande d'aide financière correspond à 10% ou moins des dépenses totales du projet?
7. Mon projet respecte-t-il les conditions minimales de recevabilité relatives au budget minimal ainsi qu'aux critères touristiques (achalandage)?

En plus d'avoir un projet et d'être une organisation admissible, vous devez pouvoir répondre OUI à toutes ces questions!





Critères d'analyse

**Comment ma demande d'aide financière
sera-t-elle évaluée?**



Les critères d'analyse

*Tourisme Montréal procède à une évaluation de la performance touristique en s'appuyant sur différents indicateurs regroupés dans six catégories. **Selon les volets, les critères auront une pondération respective. Ils auront ainsi une valeur/importance différente selon le volet sélectionné. Les sous-critères auront également des indicateurs différents.***

Les critères :

- ✓ Expérience du promoteur
- ✓ Capacité de livraison du promoteur
- ✓ Retombées touristiques
- ✓ Rayonnement et visibilité
- ✓ Qualité du projet
- ✓ Développement durable



Les critères d'analyse



Expérience du promoteur

- Année d'existence de l'organisme;
- Expertise et expérience de l'organisme dans le même créneau;
- Saine gouvernance : solidité et expérience des membres de l'équipe (opérationnel, direction, CA);
- Saine situation financière de l'organisme.



Capacité de livraison du promoteur

- Faisabilité du projet : plan de réalisation du projet, concordance entre l'envergure réalisée lors de la dernière édition et l'envergure prévue pour la prochaine édition;
- Fiabilité du montage budgétaire (données financières) : envergure du projet, structure et montage financier fiable et réaliste.



Retombées touristiques

- Comparaison des données avec les années antérieures;
- Retombées auprès des autres acteurs touristiques.

****Les données analysées varient en fonction des volets.***

Analyse des retombées touristiques

Quelles sont les données analysées?

Volet 1

- Achalandage des touristes (jours de participation);
- Pourcentage d'achalandage effectué par des touristes hors-Québec;
- Nombre de nuitées commerciales centrées générées par l'événement;
- Taux de centrage;
- Achalandage total (jours de participation);

Volet 2

- Achalandage des touristes (jours de participation);
- Nombre de nuitées commerciales centrées générées par l'événement;
- Taux de centrage;
- Achalandage total (jours de participation);

Volet 3

- Achalandage total de la dernière exposition similaire;
- Pourcentage de visiteurs provenant de 100km et plus;

Volet 4

- Pourcentage de délégués touristiques;
- Nombre de participants totaux;
- Nombre de nuitées commerciales générées par l'événement.

Les critères d'analyse



Qualité du projet

- Emplacement de l'événement/exposition;
- Impact sur la saisonnalité;
- Nouveautés importantes pour la prochaine édition (sauf pour le volet 3);
- Qualité de la programmation et concordance avec les objectifs du programme;
- Degré de gratuité de l'événement (sauf pour le volet 3).



Rayonnement et visibilité*

- Retombées médiatiques et notoriété de la destination;
- Opportunité de rayonnement pour la métropole;
- Maillage dans le milieu culturel ou touristique national/international.

****sur nos marchés touristiques à fort potentiel de croissance : Ontario, Nord-Est des États-Unis, Californie, France et Mexique***



Développement durable

- Actions réalisées dans les différentes catégories d'écoresponsabilité : gestion des matières résiduelles, transport, approvisionnement, alimentation, eau et énergie, communauté;
- Respect des principes d'inclusion, de diversité et d'équité;
 - Legs social;
- Certification(s) de l'événement ou du musée.



Demande d'aide financière





Mise en place d'ententes triennales

Pour les volets 1, 2 et 4!

Tourisme Montréal offrira des **ententes triennales aux événements et festivals faisant une demande d'aide financière pour 2025**, à l'exception des dossiers nécessitant des modalités spécifiques (à la discrétion de Tourisme Montréal).

Les promoteurs qui déposent une demande d'aide financière pour la première édition d'un événement ne pourront pas bénéficier d'une entente triennale.

Le promoteur devra tout de même faire une reddition de compte annuelle pour chacune des éditions livrées.

Dépôt d'une demande d'aide financière

Quand est-il possible de déposer une demande?

Pour les projets ayant lieu entre le 1er janvier et 30 juin 2025 : Du 4 septembre au 2 octobre 2024 à 16h59

- Le dépôt d'une demande se fait via le formulaire disponible en ligne.
- Réponse à la fin de l'année 2024.

Une autre période de dépôt aura lieu durant le mois de janvier 2025 pour les événements ayant lieu entre le 1er juillet et le 31 décembre 2025.

Pour toutes questions reliées à un projet, nous vous invitons à contacter :

Annie Beauchamp

Chargée des programmes d'aide financière

Abeauchamp@mtl.org

Sophie Claivaz-Loranger

Gestionnaire - développement de la destination et des programmes d'aide financière

SClaivazLoranger@mtl.org

**Pour
l'ensemble des
informations,
c'est par ici!**





Quelques conseils

**Comment puis-je faciliter le dépôt de ma demande
d'aide financière à la suite de la refonte?**



1 Renseignez-vous!

Soumettre une demande peut parfois sembler complexe, prenez donc le temps de vous renseigner sur le programme ainsi que ses particularités.

Conseil d'expert #1 : Consultez la boîte à outils et le nouveau guide du promoteur disponible en ligne!

2 Rencontrez-nous!

En cas de doute, planifiez une rencontre avec les responsables des programmes d'aide financière.

Conseil d'expert #2 : Notez vos questions à l'avance afin de rentabiliser le temps qui vous est accordé!

3 Soyez préparés!

Prenez connaissance des délais et dates butoirs du programme ainsi que des documents à transmettre.

Conseil d'expert #3 : Envoyez tous les documents exigés en une seule fois!



Q&A

Questions en rafale!



Selon les nouveaux volets, y a-t-il des catégories de promoteurs ou de projets qui ne sont plus admissibles?

Non! L'objectif de la création de volets était principalement de permettre une catégorisation des événements pour ainsi permettre une évaluation des dossiers plus objective et équitable.



Un nouvel événement peut-il déposer une demande au volet 1?

Non! Pour déposer un projet au volet Événements à portée touristique majeure, il est nécessaire d'avoir prouvé les retombées touristiques du projet. Les premières éditions sont admissibles au volet 2 et 4 seulement.



Quel est le montant maximum pouvant être demandé en aide financière ?

Le montant de la demande financière ne doit pas excéder, en règle générale, 10 % des dépenses totales du projet.



Comment puis-je prouver adéquatément les retombées touristiques de mon projet?

Les données doivent provenir d'une étude d'achalandage qui respecte la méthodologie du MTO (obligatoire pour le Volet 1), de données de billetteries ou de tout autre calcul approuvé par Tourisme Montréal.



**Le dépôt d'une demande
d'aide financière se fait-il
toujours de la même façon?**

**Pour l'instant oui! Toutefois, le PAFÉE sera
intégré au nouveau logiciel utilisé par l'équipe
de Tourisme Montréal dès janvier 2025.**



L'aide financière octroyée à mon projet sera-t-elle inférieure, identique ou supérieure à l'année précédente?

Tourisme Montréal se réserve le droit d'octroyer une aide financière distincte de l'année précédente. Une analyse de la performance touristique de chaque festival, exposition ou événement touristique est réalisée afin de déterminer la teneur de l'aide octroyée par Tourisme Montréal.



Quel est le processus d'analyse des dossiers déposés?

En plus de l'analyse complétée par les responsables des programmes d'aide, les dossiers sont présentés devant plusieurs comités d'approbation dont les membres sont issus du milieu.



Est-ce que le processus de reddition de compte a été modifié?

Tourisme Montréal a apporté quelques changements, mais rien de majeur pour les volets 1, 2 et 3. Toutefois, pour le volet 4, nous avons inclus la notion des données réelles à transmettre à Tourisme Montréal afin d'approuver le montant final octroyé. Toutes les informations sont incluses dans le Guide du promoteur à la page 10 et dans le document de reddition de compte sur notre site web.



Quelle est la définition d'un spectacle?

Un spectacle se réfère généralement à une seule performance artistique ou culturelle donnée par un artiste ou un groupe restreint d'artistes sur scène qui n'est pas inclus dans la programmation d'un événement ou festival. Les spectacles sont souvent de courte durée, allant d'une soirée à quelques heures. Ils se concentrent sur une performance unique et répétée, et ont souvent un horaire fixe. Ils sont présentés à un public spécifique dans une salle telle qu'une salle de concert, un théâtre ou un cirque.

Les principaux changements à la suite de la refonte :

Classification des événements

La création de **4 volets** pour différencier les événements admissibles au programme

Admissibilité des projets

La mise en place de **critères minimaux de recevabilité**

Les nouveautés



Aide financière minimale

L'ajout d'un **seuil minimal** de **10 000\$** pour l'aide financière octroyé

Analyse des dossiers

La mise en place d'une **nouvelle grille d'analyse objective**, incluant des critères pondérés

Durée des ententes

La mise en place **d'ententes triennales**



Des questions?



Merci!